

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu du 12 décembre 2008

L'an deux mil huit, le 12 décembre à 20 H 45, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Morel, Maire.

Présents : MOREL J.-P. - DANGOUMAU J.-P.- AGUEEFF M - ALLAIN L. - MONTELS J.-P
BLANQUET E - BOBIN G - GRIPON P - MARAIS M -MARTEAU P - PIVOT A.

Absents : DAVRAINVILLE S - CAILLERE C. - DESHAYES M. - MONGIS A

Mademoiselle M. AGUEEFF est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2008, n'appelant pas de remarques, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

- - Création poste
- - Indemnité conseil perceuteur
- - Adhésion service de santé au travail
- - Acquisition «Défibrillateur automatique »
- - Acquisition matériel voiries
- - Acquisition matériel informatique et télécoms
- - Création commission « Développement durable »
- - Décisions modificatives
- - Informations générales
- - Questions diverses

Le maire demande que soient rajoutés à cet ordre du jour les point suivants :

- - Signature convention pour permis de construire
- - Chemin des Moulinards

Ces adjonctions sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Signature convention pour permis de construire Le maire présente le projet de convention Etat – Commune de Bois le Roy concernant l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, ce projet de convention et autorise le maire à la signer.

Chemin des Moulinards Compte tenu que dès qu'il pleut le chemin des moulinards actuellement en partie en terre devient impraticable et compte tenu que les nouvelles constructions sont achevés il devient urgent de procéder à l'amélioration de ce dernier.

P. Marteau, responsable de la commission « Voirie » a fait effectuer deux devis s'élevant respectivement à 9338 € pour Eurovia et 9746 € pour Chesnel. La voie sera décaissée, remblayée avec un tout venant et un bi-couches gravillonné sera appliqué.

Le conseil municipal donne son accord a l'unanimité pour que ces travaux soient réalisés dans les meilleurs délais.

Création Poste Le maire informe le conseil municipal, vu l'augmentation continue des charges de secrétariat, qu'il est nécessaire de créer un second poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe - Catégorie C - Echelle 3 à compter du 1er janvier 2009 pour une durée hebdomadaire de 20h. Ce poste fera l'objet d'une diffusion au Centre de Gestion du Personnel Territorial à Evreux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, la création de ce second poste et autorise le maire à le pourvoir dès que les formalités auront été réalisées.

Il est décidé que les nouvelles permanences s'établiraient comme suit, à compter du 1^{er} février 2009 :

Lundi : de 16h à 18 h
Mercredi : de 9 h à 12 h
Samedi : de 9 h à 12 h

Indemnités du Percepteur Le maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de verser des indemnités de conseil au percepteur d'Ivry la Bataille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à mandater la somme de 405.73 € au profit de Monsieur FAYOL, trésorier à la perception d'Ivry la Bataille

Adhésion service de santé au travail L'AMI ne pouvant plus assurer le volume de visites médicales, suite au départ de médecins, la commune s'est rapprochée du centre de gestion qui peut assumer cette activité.

Après étude du dossier, il a été décidé de confier cette mission au Centre de Gestion qui suivra la surveillance préventive médicale du personnel communal.

Défibrillateur automatique Le crédit agricole nous a adressé un courrier dans lequel il est précisé que dans le cadre du partenariat, il subventionne à 50 % les communes qui décident d'acquérir un défibrillateur et d'organiser une séance d'information à la population de 2 heures. La participation s'effectuera sur présentation de la facture d'achat. Cet appareil vaut de 1500 € à 2000 € selon les fournisseurs avec un boîtier sécurisé.

Il pourrait être mis sur le mur de la poste, bâtiment situé au centre de la commune de Bois le Roy et à l'avantage d'avoir un parking, de la lumière et un commerçant en face.

Les membres du conseil municipal approuvent cette idée et donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

Acquisition matériel Voiries

La parole est donnée à JP MONTELS qui expose son étude pour l'acquisition d'une remorque pour transporter la tondeuse ISEKI qui ne doit pas circuler sur routes. Deux fournisseurs : Genest et LR ont été sélectionnés parmi 6 fournisseurs de remorques.

Le véhicule de la commune est un Renault master se conduisant avec le permis B jusqu'à 3,5t en charge et tracté.. Il peut tracter une remorque freinée de 750 kg

La différence de prix entre une remorque freinée et non freinée s'élevant à 400 €, il est décidé de choisir cette variante pour des raisons de sécurité.

Coût de la remorque : 1600 € HT, roue de secours supplémentaire compris.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité des membres présents l'acquisition de cette remorque freinée et dont le montant sera mis à la section investissement dans le budget de la commune.

Acquisition de matériel informatique Le maire informe qu'il est nécessaire de pourvoir à l'achat de matériels informatiques et télécoms pour la mairie et la bibliothèque. Le besoin est de 3 postes : un poste informatique complet pour le nouveau poste de secrétariat, un poste pour le Maire dont l'achat avait été reporté et enfin un pour la bibliothèque.

La parole est donnée à Monsieur GRIPON qui expose ses analyses quant aux fournisseurs et matériels retenus.

3 écrans plats viendront s'ajouter à cet achat pour remplacer les écrans actuels de la bibliothèque et un fax et une imprimante laser couleur pour la mairie

Le coût total s'élève à 3167 € si le choix se porte sur des écrans plats de 19 pouces et 3419 € si les écrans sont de 22 pouces.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'acquisition de ces équipements en retenant des écrans 19 pouces dont la dépense sera inscrite au budget communal

Création commission « développement durable » Le maire informe que dans le cadre de nos projets et actions, il est important que soit intégrée l'approche environnementale. De ce fait, il lui paraît nécessaire de créer une commission qui aura en charge de réaliser les divers diagnostics permettant de limiter les consommations d'énergie en intégrant la disponibilité des technologies dans nos projets d'aménagements ou de constructions. Cette commission aura pour rôle de suivre de façon transverse les dossiers des autres commissions dans le domaine de l'économie de l'énergie et des normes.

Le conseil municipal donne son accord pour la création de cette commission à l'unanimité des membres présents.

Monsieur P. Gripon assumerait la présidence de cette commission et, E. Blanquet, P. Marteau et JP Montels en seraient membres.

Les membres du conseil municipal votent ces décisions à l'unanimité des membres présents.

Décisions modificatives Le maire présente les modifications à apporter au budget 2008, afin de prendre en compte les besoins complémentaires pour le S.I.S. Bois le Roy/L'Habit et pour le paiement de l'annuité de paiement de l'emprunt 2008.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Art. 61523	- 1 299 €	Art. 6419	+ 1 200 €
Art 6413	- 3 997 €		
Art. 655404	+ 5 197 €		
Art. 66111	+ 1 299 €		

Investissement	
Dépenses	
Art. 1641	+ 11 884 €
Art. 2031	+ 2 363 €
Art. 2313	- 14 247 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les modifications budgétaires.

Informations Générales.

Syndicat de Voiries Le préfet vient de signer l'arrêté prononçant la dissolution du syndicat de voirie du canton de Saint André de l'Eure. Cette compétence sera désormais assurée totalement par la communauté de communes pour celles y adhérant.

Périscolaire Une réunion a été organisée par la CCPN, en présence du président de la commission et du responsable du pôle « Enfance-Jeunesse de la CCPN », du personnel des Liteuls, des parents et du maire de la commune de Bois le Roy. Afin de permettre un meilleur fonctionnement des mardis et jeudis (maximum d'enfants), il a été décidé de mettre à disposition la salle continue à la bibliothèque pour y organiser des ateliers pour les plus grands enfants fréquentant le périscolaire ces jours là. Quatre personnes assurent le fonctionnement de ce périscolaire qui fait l'unanimité des enfants et des parents. Il sera désormais possible d'utiliser le CESU (Cheque Emploi Service Universel) pour régler le périscolaire.

SETOM Le compte rendu de la dernière réunion du SETOM est disponible

Communauté de communes Le compte rendu de la dernière réunion de la CCPN est disponible

Logements locatif Une réunion s'est tenue avec Eure Habitat à la DDE pour affiner le dépôt de permis de construire qui va pouvoir être déposé début 2009. Pour mémoire : 4 maisons individuelles sont prévues.

Noël pour tous L'appel à la générosité a reçu un écho favorable de la part de la population. Ces dons vont permettre d'aider les familles de Bois le Roy qui en ont besoin mais aussi alimenter les « Restos du Cœur » de Croth pour les jouets reçus en nombre.

Noël de la commune. L'arbre de Noël aura lieu le samedi 13 décembre à 15h avec un spectacle offert par la commune et un second préparé par les enfants du périscolaire. Après les deux spectacles, il sera remis, par le Père Noël, les jouets pour les enfants de la naissance au CM2.

Marché de Noël Un grand merci aux bénévoles qui se sont encore une fois dépensés sans compter pour organiser ce marché de Noël qui a eu un franc succès de la part même des exposants.

Livret d'Accueil Annoncé il y a quelques mois, le livret d'accueil est devenu réalité et a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble de la population. Un grand merci à Evelyne Blanquet et à Paul Gripon qui ont été les chevilles ouvrières de ce projet.

@ Pour la troisième année consécutive, notre village a obtenu un arobase au label des villes et villages internet. Merci à Paul Gripon « Monsieur Net » pour la qualité de notre site et sa mise à jour presque en temps réel.

Fleurissement Un troisième prix est venu récompenser les efforts de la municipalité et de ses employés à l'embellissement continu de notre village. Un grand merci à tous les acteurs ayant permis ce résultat.

Subventions Remerciements des JSP d'Ezy sur Eure, des amis du musée du peigne d'Ezy et des monuments et sites de l'Eure.

Travaux Les travaux d'enfouissement de la route de Roseux sont achevés. Il reste à retirer les poteaux France Télécom. Concernant les travaux de la rue des Bruyères, ils devraient être terminés pour le 20 décembre 2008. Il restera le raccordement France Télécom et le retrait des poteaux qui se fera début 2009.

Décor de Noël Comme chaque année, notre village fait l'objet d'illuminations avec en plus cette année un décor spécialement réalisé dans la cour de l'école pour les enfants. Un grand merci à François Melchiori (qui réalise entre autres le feu d'artifice de septembre), aux personnels communaux et à tous les bénévoles de Bois le Roy qui ont contribué à cette réalisation

ALC-GV

Nous avons reçu le compte rendu de leur assemblée générale ainsi que leur bilan financier.

INSEE Le résultat définitif du recensement 2007 est de 932 habitants. Ces chiffres seront désormais réactualisés chaque année.

OPAH - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

La CCPN a mis en place des aides complémentaires pour l'amélioration des logements. Chacun peut prendre contact directement.

AMS Suite à la demande de cette association, la commune a acheté et mis en place une housse pour le matelas de réception – coût 167€. Concernant les autres demandes, elles seront prises en compte en fonction des possibilités de la commune.

Questions Diverses - Annie Pivot demande si une visite peut être organisée pour les locaux de la poste et ceux de la ferme COANT pour les membres du conseil désirant revoir les bâtiments. Monsieur le Maire précise que les clés sont disponibles au secrétariat mais que les locaux de la poste sont occupés et qu'ils ne peuvent donc être visités pour l'instant.

- Evelyne Blanquet précise que les réunions du SIS ont été fixées à deux reprises par la présidente de l'Habit à 18h30, sachant que les membres de la commune de Bois le Roy sont encore en activités professionnelles et ne peuvent par conséquent assister à ces réunions. Elle demande que les prochaines réunions puissent revenir sur les horaires de 20h30 ou 20 heures.

La séance est levée à 22 h 00